



**Compte-rendu de
la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du PRES « Université de Toulouse »
du mercredi 24 mai 2013 14h00
à l'ISAE**

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

Représentants des membres fondateurs

Bruno SIRE, président, Université Toulouse I – Capitole
Corinne MASCALA, Université Toulouse I – Capitole
Jean-Michel MINOVEZ, président, Université Toulouse II – Le Mirail
Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II Mirail, procuration à Jean-Michel MINOVEZ
Bertrand MONTHUBERT, Université Toulouse III– Paul Sabatier
Brigitte PRADIN, Université Toulouse III– Paul Sabatier
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse, procuration à Bertrand MONTHUBERT jusqu'à 15h40
Didier MARQUIS, directeur, INSA de Toulouse, procuration à Olivier FOURURE
Olivier FOURURE, directeur général, ISAE

Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs

Marie-France BARTHET, PRES Université de Toulouse, Présidente
Gilbert CASAMATTA, INP Toulouse
Claude CHEVALET, INRA Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées

Représentants des collectivités territoriales

Pierre COHEN, Toulouse Métropole, procuration à Marie-France BARTHET
Nadia PELLEFIGUE, Conseil Régional Midi-Pyrénées

Représentants des milieux socio-économiques

Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique, Social et Environnemental de Midi-Pyrénées,
procuration à Nadia PELLEFIGUE
Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées

**Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
associes**

Hervé PINGAUD, Centre Universitaire J-F Champollion

Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Christophe CHASSOT, INSA de Toulouse
Ronan GUIVARCH, INP-ENSEEIH, procuration à Christophe CHASSOT

Représentants des personnels BIATOSS

Pierre ESCALIER, INSA de Toulouse
Bénédicte de VOLONTAT, PRES

Représentants des étudiants

Frédéric MARTY, Université Toulouse II – Le Mirail,
Amine LMOUFID, Université Toulouse I – Capitole, procuration à Frédéric MARTY

Membres du CA avec voix consultative :

Olivier DUGRIP, recteur de l'académie de Toulouse

Invités :

Michel PETITPREZ, conseiller du recteur pour l'enseignement supérieur et la recherche
Armelle BARELLI, INSERM
Jacques IGALENS, ESC, représenté par Denis LACOSTE
Alain MILLION, ENVT
Patrick MOUNAUD, CNRS, représenté par S.ROQUES
Agnès PAILLARD, Aérospace Valley, représentée par Marc PERE
Marc PIRCHER, CNES, représenté par Hubert DIEZ
Jacques LEGLISE, CHU, représenté par Bénédicte MOTTE
Nicole ROUX-LOUPIAC, ENSA,
Alain SCHMITT, EMAC, représenté par Danielle DOLMIERE
Pierre-Yves PELLEFIGUE, Rectorat DAFPEN

Personnels du PRES :

Pierre AIMAR, département recherche et doctorat
Marc ALARÇON, DGFIP, représenté par Christiane RIELLO
Catherine GADON, SDCST
Marie-Dominique HEUSSE, SICD
Alexandre LEVY, service communication et relations publiques
Monique MARTINEZ, collège doctoral
Jean-Luc ROLS, DFVE
Yvan SEGUI, chargé de mission valorisation

Ordre du jour :

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 12 avril 2013
Point 2 – Convention attributive de l'IDEX
Point 3 – dossier de préfiguration de ESPE
Point 4 – Questions diverses

-

Le Conseil d'Administration débute à 14h00 dans les locaux de l'ISAE sous la présidence de Marie-France BARTHET.

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 12 avril 2013

En l'absence de toute remarque des membres du CA y ayant participé, **le projet de compte-rendu du CA du 12 avril 2013 est adopté à l'unanimité.**

Point 2 – Convention attributive IDEX

Suite à la réunion interministérielle du 22 avril et dans un esprit d'efficacité et d'équité, les processus d'évaluation des IDEX ont été alignés sur un calendrier unique afin que tous soient

évalués ensemble. La période probatoire pour le site de Toulouse passe ainsi de quatre à trois ans ce qui nécessite une modification de forme de l'IDEX.

Marie-France BARTHET note que par la même, certains chiffres sont modifiés concernant les annexes 3 (financières) et 4 (uniquement sur les indicateurs et jalons). Une réunion de travail à Paris a permis de mener à bien ce travail de révision.

Les textes du dossier IDEX ainsi révisés sont soumis au CA du PRES qui **vote à l'unanimité la délégation donnée à la présidente** du PRES pour signer la convention attributive modifiée.

Pour information, le comité de concertation de site poursuit son travail de fond dans les temps.

Point 3 – L'école supérieure du professorat et de l'éducation (L'ESPE)

Marie-France BARTHET effectue devant le conseil d'administration un exposé présentant l'école supérieure du professorat et de l'éducation, un projet stratégique majeur du gouvernement qui met en avant une meilleure formation professionnelle des professeurs, pour tous les cycles et l'augmentation du nombre de professeurs.

La recherche en éducation est favorisée, ainsi que la mobilisation des sites académiques, la formation continue, le travail en réseau entre rectorat, écoles, collèges, lycées et la sphère universitaire.

L'Etat a souhaité mener cette réforme selon un calendrier rapide pour une ouverture des ESPE au 1^{er} septembre 2013. Le premier rendu du PRES qui remonte au mois de février appelait un rapport d'étape. Celui-ci devait être remis le 25 mai. S'en suivra un mois de suivi de validations et amendements.

La méthode d'élaboration du projet fonctionne autour d'un groupe de pilotage assisté de cinq groupes de travail reprenant les thématiques suivantes : la formation initiale, la formation continue, la formation des enseignants du supérieur, la recherche, la gouvernance (dont les aspects budgétaires).

Après études et réflexions, l'ESPE s'oriente vers un rattachement conjoint à deux entités, l'université Toulouse II Le Mirail pour son intégration fonctionnelle et le PRES, qui donnera lieu à une convention ad hoc. L'architecture des formations a été étudiée : question des parcours, des thématiques, des spécialisations, de l'organisation territoriale. La croissance des besoins en formation continue a été prise en compte. L'acquisition des compétences linguistiques a été mise en avant, de même que la maîtrise des outils numériques. Parmi les autres sujets abordés, l'évaluation des enseignements, l'accueil des publics spécifiques, mais aussi, plus qu'ailleurs, le lien avec la recherche.

Concernant le modèle économique, l'évaluation des besoins (à partir de la remontée des maquettes) et des ressources nécessite encore un peu de temps. Des grandes lignes se dégagent cependant. Le conseil dispose aussi de tous les éléments de référence en annexe de la présentation de l'ESPE.

Olivier DUGRIP exprime ses remerciements chaleureux envers tous les intervenants dont la mobilisation a abouti à cette délibération et accréditation : Marie-France BARTHET et Pierre-Yves PELLEFIGUE qui ont porté ce projet à chaque instant, les membres du groupe de pilotage, les membres des groupes de travail... le tout dans des délais très contraints, le calendrier étant calqué naturellement sur celui de l'année scolaire. Les premiers recrutements ont commencé. Pour l'académie de Toulouse, un public de plusieurs centaines d'étudiants

contractuels, premier et second degrés, est concerné. Le rétablissement de la formation des maîtres est un enjeu éducatif majeur.

Pour autant, il ne s'agit pas pour le gouvernement de reproduire tel que le fonctionnement précédent des IUFM. Jusqu'au niveau L3, la formation sera essentiellement universitaire. Une formation professionnalisante la complétera au niveau master. De par ses aspects innovants, le projet est suivi conjointement par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'accréditation de l'ESPE sera ainsi cosignée.

Bertrand MONTHUBERT salue lui aussi le travail accompli et sa qualité, malgré les contraintes. L'UPS tenait à son implication, tant dans la formation que dans la recherche. Il relève que le modèle retenu maintient l'engagement des différents établissements. Il indique enfin le positionnement détaillé des différentes instances de l'UPS vis-à-vis de ce dossier.

Bruno SIRE souligne l'importance pour UT1 de l'aspect interuniversitaire du projet. L'ESPE ne peut être assimilé à un patrimoine, sinon partagé. Autre point à affiner, l'accroissement des besoins correspondant aux nouvelles visions (la formation des enseignants du supérieur notamment), d'où la question des moyens (montants et transferts). UT1 souhaite marquer son implication dans ce projet, et ce faisant, appelle de ses vœux le rattachement de l'ESPE au PRES. Pour autant, le CA d'UT1 a voté une délibération conditionnant ce basculement de l'ESPE dans le PRES à de nouvelles précisions et garanties relatives aux moyens et au modèle économique. Sa position en l'état serait celle d'un refus de vote. Bruno SIRE demande que soient dissociés les différents volets du projet, de façon à pouvoir approuver les aspects autres que financiers.

Jean-Michel MINOVEZ indique que l'UT2 est dans une position particulière en sa qualité d'établissement public intégrateur de l'IUFM. De plus, l'UTM reçoit près de 80 % des effectifs étudiants inscrits dans les masters d'enseignement. Plusieurs points restent effectivement à éclaircir (charges d'enseignement, répartition des coûts...). Même si, grâce aux groupes de travail notamment, le dossier a bien avancé, le calendrier n'a pas permis une délibération régulière des instances d'UT2. Par une motion prise le 21 mai, le CA d'UT2 veut s'assurer du bon fonctionnement de l'ESPE et pose la question de l'engagement de l'Etat, de la situation des personnels (notamment BIATS), des parcours de formations. Pour ce faire, il décide d'ajourner son vote de 15 jours en l'attente de compléments d'information utiles au dossier de préfiguration de l'ESPE. Jean-Michel MINOVEZ note que la création de l'ESPE et son ouverture à la rentrée 2013 n'ont pas été ici remises en cause. Les instances d'UT2 se réuniront le 4 juin pour un point d'étape. Le 18 juin se tiendra un CA, potentiellement décisionnaire.

Nadia PELLEFIGUE se réjouit au nom du Conseil Régional de Midi-Pyrénées du retour de la formation des maîtres. Elle salue la méthode ayant conduit à l'avancement de ce dossier. Elle souligne l'importance de l'appropriation de l'ESPE par les territoires.

Olivier SIMONIN rappelle l'implication de l'INP au projet. Le statut et la gouvernance ont été particulièrement étudiés. La solution actuelle de « troisième voie » correspond aux attentes exprimées. Il affiche son optimisme, plaide pour une relative indépendance de l'ESPE.

Alain COSTES reconnaît la formation des maîtres comme prioritaire, tout en relevant la grande diversité des disciplines et des profils, ce qui justifie le rôle à jouer du PRES. Il n'y a pas de modèle unique.

Jean-Michel MINOVEZ confirme que la gouvernance de l'ESPE ne pourra être qu'au niveau du site, donc pensée à l'échelle de l'université de Toulouse. Il rappelle simplement que la formation des maîtres est une priorité naturelle pour UT2.

Pour Gilbert CASAMATTA, l'expérience montre que la mutualisation conforte aussi les établissements anciennement gestionnaires. L'outil fédéral commun – le PRES – est là pour ça. Les difficultés peuvent être raisonnablement surmontées.

Marie-France BARTHET fait d'abord procéder au vote du dossier de préfiguration de l'ESPE à l'exception du modèle économique. Celui-ci est adopté à l'unanimité par 21 voix pour (deux représentants ne prenant pas part au vote).

Marie-France BARTHET fait ensuite procéder au vote sur les principes du modèle économique de l'ESPE. Celui-ci recueille 19 voix (quatre représentant ne prenant pas part au vote).

Marie-France BARTHET remercie les participants pour ses résultats encourageants, qui vont permettre d'avancer.

Point 6 – Questions diverses

Marie-France BARTHET indique que le prochain CA pourrait se tenir le vendredi 12 juillet au matin afin de voter tous les éléments de mise en place de l'IDEX avec les DBM afférentes.

Bruno SIRE demande si l'on disposera d'ici le 25 juin, date du prochain CA d'UT1, d'indications sur les moyens transférés à l'ESPE, de façon à ce qu'en cas d'absence d'accord sur le site, l'inspection générale puisse être sollicitée et trancher avant l'été.

Olivier DUGRIP reconnaît cette possibilité, qui dépend cependant d'une décision ministérielle dont on ne peut préjuger.

Marie-France BARTHET précise que le PRES s'est donné 15 jours pour éclaircir ces points, et que le niveau national pourra intervenir ensuite si besoin. Il n'y aura donc pas de blocage.

Toulouse le 15 juillet 2013

La Présidente du PRES

Marie-France BARTHET